

Motion des adhérentes et adhérents d'APF France handicap à l'attention du président de la République, du gouvernement et des parlementaires

**Politique du handicap : pour des engagements forts...
et des résultats dès maintenant !**

Engagés, nous agissons !

Chaque jour, avec APF France handicap, nous, adhérentes et adhérents de l'association, nous engageons pour une société plus juste, apaisée et durable, fondée sur les droits humains et garantissant à chacune, chacun, le libre choix. Nous inscrivons notre action dans la droite ligne de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies et des Objectifs de développement durable.

Citoyennes et citoyens, forts de notre projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir", nous faisons vivre la solidarité au quotidien (proximité et lien social, réduction de la fracture numérique, mobilisation face à la crise sanitaire...) dans une logique d'"aller vers".

Nous impulsions des échanges au niveau local et/ou national, comme avec notre Débat Citoyen sur les perspectives de la protection sociale.

Nous agissons pour la primauté des droits humains (plaidoyers, observatoire des droits, mobilisation internationale comme pour l'Ukraine...). Notre association est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies depuis 2021.

Nous sommes engagés dans de nombreuses instances et réflexions collectives allant dans le sens de notre projet de société.

Nous accompagnons les personnes, leurs familles et leurs proches dans tous les domaines de la vie, avec une approche inclusive et innovante, recherchant sans cesse des solutions.

Depuis la création de l'association, notre engagement individuel, collectif et sociétal, n'est plus à démontrer.

Nous sommes déterminés à nous engager à vos côtés, Monsieur le président de la République, Madame la Première ministre, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires, pour une refonte de la politique du handicap, réforme co-construite par l'apport de nos savoirs expérientiels et nos expertises, pour évaluer les politiques publiques nous concernant et les améliorer en profondeur.

Et vous, êtes-vous prêts à vous engager ?

Cette refonte de la politique du handicap est nécessaire et urgente pour répondre aux préoccupations prioritaires de 23 millions de personnes en situation de handicap et d'aidants.

Elle exige, dès ce début de quinquennat, des mesures et des réformes à court et à moyen termes pour une société réellement inclusive fondée sur les droits humains, au bénéfice de toutes et de tous.

Des mesures et des réformes :

- qui garantissent une réelle effectivité des droits des personnes en situation de handicap, de leurs proches et de leurs aidants ;
- qui prennent en compte les préconisations du Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies faites à la France en septembre 2021.

#ÇaSuffit

Pour nous, citoyennes et citoyens : ne pas pouvoir se déplacer à cause du manque d'accessibilité ; vivre sous le seuil de pauvreté ; se heurter à tant d'obstacles pour se loger, aller à l'école, trouver un travail, se faire soigner, trouver des aides humaines ou d'autres services adaptés... Ça suffit !

Monsieur le président de la République, Madame la Première ministre, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires, nous comptons sur votre engagement.

Comptez sur notre mobilisation, notre exigence et notre vigilance !

Des mesures à prendre dès maintenant :

- Revaloriser significativement l'AAH et les pensions d'invalidité pour un niveau de vie décent et les indexer sur l'inflation.
- Supprimer la prise en compte des ressources du conjoint / de la conjointe dans le calcul de l'AAH.
- Revaloriser immédiatement et significativement les grilles salariales des métiers de l'autonomie et mettre en place un plan d'urgence pour l'attractivité de ces métiers (formation, conditions de travail, carrière...).
- Revaloriser les tarifs et plafonds de la PCH à hauteur des besoins et des coûts réels, en tenant compte de l'inflation (aides humaines, aides techniques, aménagement du logement et du véhicule...).
- Mettre en place un plan d'urgence pour les MDPH afin de garantir l'exercice et l'effectivité des droits, notamment en matière de réduction de délai de traitement et de demandes d'urgence.
- Sanctionner de façon effective tous ceux qui ne respectent pas les obligations d'accessibilité aux établissements recevant du public, aux services, aux espaces publics, à la voirie, au numérique...
- Revenir à l'obligation de 100 % de logements accessibles dans le neuf que la loi Elan a supprimée.
- Réinstaurer, dès la rentrée 2022, le dispositif "Plus de maîtres que de classes", supprimé lors du dernier quinquennat, qui permettait d'affecter dans une école un maître supplémentaire afin de mettre en place de nouvelles organisations pédagogiques pour une école inclusive.

Des réformes à lancer dès maintenant pour une refonte concertée de la politique du handicap avec une véritable approche par les droits.

- Inscrire dans la Constitution que les personnes en situation de handicap ne peuvent pas être discriminées en raison de leur handicap.
- Modifier la définition légale française du handicap pour la rendre conforme à celle de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies.
- Créer le revenu d'existence d'un montant au moins égal au seuil de pauvreté, pour celles et ceux qui ne peuvent pas ou plus travailler, du fait de leur santé ou de leur situation de handicap.
- Prendre en compte toutes les situations de handicap et d'invalidité dans la réforme des retraites.
- Créer la prestation universelle autonomie pour financer sans restes à charge toutes les dépenses liées aux conséquences du handicap, quel que soit l'âge.

- Combattre et sanctionner toutes les formes de discrimination liées à une situation de handicap – en portant une attention particulière aux enfants et aux femmes – dans tous les domaines de la vie : éducation, emploi, participation sociale, accès aux biens et services, santé, transports, logement...
- Garantir des réponses adaptées de proximité (en matière d'accompagnement, de soins, de lieux de vie, de scolarisation, de formation, d'emploi, de vie sociale, de vie affective et sexuelle, de communication...), avec les moyens assortis, à tout enfant ou adulte en situation de handicap, ainsi qu'à leurs aidants.

**23 millions de personnes exigent des actes forts et des résultats dès maintenant.
#NosVoixComptent**